

## Mise à jour du registre communal des personnes vulnérables

Le registre communal des personnes vulnérables est tenu en mairie.

L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire de votre part.

Elle concerne :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages légaux accordés aux personnes reconnues handicapées ou d'une pension d'invalidité et résidant à leur domicile.

Le registre communal des personnes vulnérables est un registre nominatif dans lequel figurent les informations relatives à votre identité et à votre situation à domicile, à savoir :

- vos nom et prénoms ;
- date de naissance ;
- qualité au titre de laquelle vous êtes inscrit sur le registre ;
- adresse ;
- numéro de téléphone ;
- coordonnées du service intervenant à domicile, coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence et coordonnées du médecin traitant.

Vous avez un droit d'accès et de rectification des informations inscrites.

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment dès votre déclaration ou celle de votre représentant légal, par tout moyen : soit par écrit, soit sur appel téléphonique au 02 96 70 64 18.

Si vous voulez vous inscrire par écrit, vous pouvez utiliser la fiche jointe.

*Précisions : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la Loi informatique modifiée, et aux procédures mises en place par la commune de Binic-Etables sur Mer, pour assurer les missions dans les meilleures conditions, toutes les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatisé par le personnel habilité de la commune et du CCAS de Binic-Etables sur Mer pour assurer l'intervention ciblée des services sociaux et sanitaires. Elles sont destinées aux personnels et élus en charge des solidarités de la ville, et aux autorités compétentes afin de répondre aux obligations légales et réglementaires. Elles sont conservées pour la durée de l'inscription au registre des personnes vulnérables. A l'issue elles seront archivées ou détruites dans les règles relatives aux archives.*

*Vous pouvez exercer vos droits auprès de Monsieur le Maire, 1 Place Jean Heurtel, 22 680 Binic-Etables sur Mer ou auprès du délégué à la protection des données [cil@cgd22.fr](mailto:cil@cgd22.fr)*

## Fiche de renseignements des personnes vulnérables Inscription sur le registre communal

Mes noms et prénoms \_\_\_\_\_

Ma date de naissance \_\_\_\_\_

Qualité au titre de laquelle je souhaite m'inscrire sur le registre :

- J'ai 65 ans et plus et je réside à domicile
- J'ai plus de 60 ans et je suis reconnu inapte au travail, je réside à mon propredomicile
- Je suis en situation de handicap et je bénéficie d'une aide légale ou d'un titre de la M.D.P.H. ou d'une pension d'invalidité et je réside à domicile.

Mon adresse à Binic-Etables sur Mer \_\_\_\_\_

Mon numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Si un service intervient à votre domicile, coordonnées du service

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Centre Communal d'Action Sociale

☐ Coordonnées du médecin traitant.

---

---

Problèmes de santé éventuels :

---

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare souhaiter que les renseignements ci-dessus soient recueillis par le CCAS de Binic-Etables sur Mer dans le cadre des opérations de recensement des personnes vulnérables du plan de sauvegarde, et des instructions préfectorales qui s'y rapportent. J'ai bien noté que ces données pourront être mises à disposition du préfet en cas de déclenchement du plan canicule ou du plan Covid -19.

Fait à Binic-Etables sur Mer le : \_\_\_\_\_ Signature du demandeur